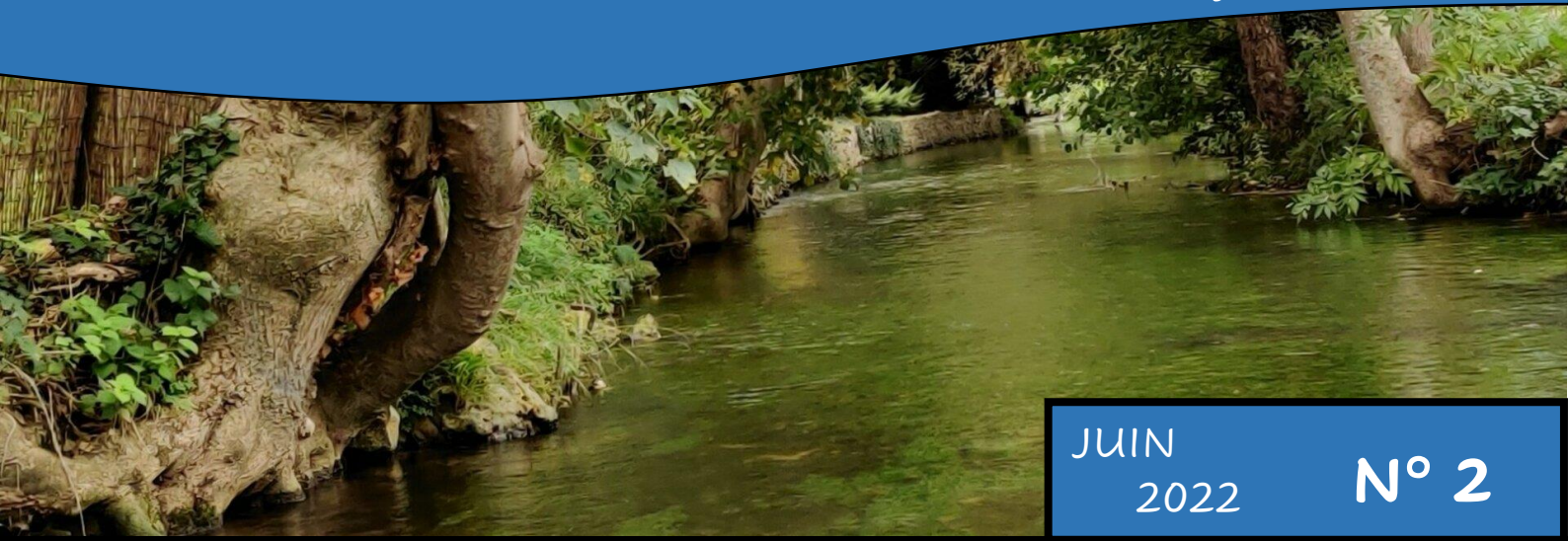


# La Chaussée d'Ivry

## vous informe



JUIN

2022

N° 2

Chers concitoyens.

C'est après une année scolaire encore sous le signe de la vigilance que 2021/2022 se termine mais sous de meilleurs auspices. Nous pouvons de nouveau apprécier le sourire de nos enfants, heureux de voir arriver ces vacances estivales bien méritées.

C'est avec un grand plaisir que nous avons pu reprendre le rythme de nos festivités avec la cérémonie du 08 mai, Le festival « Bien dans Mon Jardin », le repas du 1<sup>er</sup> mai, et très prochainement, le 14 juillet pour le traditionnel repas offert par la commune aux habitants.

Après un temps de pause bien mérité, les activités et manifestations reprendront dès la rentrée avec entre autres l'inauguration des chemins de randonnées, campagne propre et bien d'autres surprises proposées par l'amicale de la Chaussée d'Ivry.

Dans un contexte économique complexe marqué par la guerre en Ukraine, des dépenses énergétiques croissantes et une inflation fluctuante, sachez que la municipalité s'efforce de maintenir ses investissements programmés. Nos engagements pour divers travaux, tels que l'aménagement de l'école élémentaire ou la construction de la résidence seniors au clos Bourgeois restent une priorité. De même que le projet SCAEL, dont l'acquisition s'est faite au mois de juin pour une démolition programmée en septembre.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de ces projets et des travaux dans nos prochaines parutions.

Je profite également de ce flash info, pour vous faire part des différents mouvements de postes au sein de la commune. En effet, Emilie, notre adjointe administrative a quitté son poste le 19 juin pour une évolution de carrière dans une autre structure du canton. Marion, en poste depuis le 21 juin a pris sa succession. De même, Adrien, notre responsable technique, part pour Longnes et sera remplacé au 15 septembre.

Il me reste à vous souhaiter de bonnes vacances, reposantes, ressourçantes, tout en gardant un point vigilance sur les mesures de précautions à appliquer face à la récente recrudescence des cas de COVID-19.

Bien à vous

Le Maire, Francis PECQUENARD

## ZOOM SUR

La vie de la  
commune

Soyons  
éco-responsable

Quelques  
rappels

Le coin des  
enfants

**Horaires de la mairie**  
**Du 04/07 au 31/08**

**Du lundi au vendredi**  
**de 9h30 à 12h**  
**Mardi de 16h à 18h**  
**Vendredi de 16h à 18h**

Mairie de La Chaussée d'Ivry  
Place de la mairie  
28260 LA CHAUSSEE D'IVRY  
Tél : 02.37.64.54.03  
Mail : [mairie@la-chaussee-ivry.fr](mailto:mairie@la-chaussee-ivry.fr)



# La vie de la commune

## Le personnel de la commune de La Chaussée d'Ivry

Après plus de 9 ans de service, Emilie GOMET quitte la mairie de la Chaussée d'Ivry pour voler vers de nouvelles fonctions... mais soyez-en rassuré, elle ne part pas si loin, vous aurez la possibilité de la retrouver au SMICA à Saussay !

Qui dit départ dit arrivée ! Et c'est Marion ROBERT qui aura le plaisir de vous accueillir en Mairie. Marion débute dans la fonction publique territoriale, après quelques semaines de formation, elle sera à même de répondre à toutes vos questions concernant la commune.

Autre départ, Adrien VERLHAC notre responsable technique, nous quitte pour poursuivre son évolution professionnelle dans une commune de plus grande envergure. Le recrutement d'un nouveau technicien est en cours et devrait se concrétiser pour septembre.

## Entretien des espaces de la commune

Vous l'avez certainement constaté, depuis quelques mois, une partie de l'entretien des espaces verts est externalisée. Après un appel à concurrence, la société LACROIX JARDIN a été retenue pour l'entretien du lieu-dit Les Gâtines Rouges, le nouveau lotissement ainsi que le cimetière.



## Avis aux voleurs de fleurs



Cette année, une fois encore beaucoup de fleurs ont été volées dans les parterres de la commune. Cet incivisme nous oblige à racheter des plants et amène un surplus de travail pour nos agents communaux.

Par respect pour eux, nous demandons aux personnes concernées de cesser ces vols répétitifs.

## Inscription transport scolaire



Depuis l'année dernière, l'inscription au transport scolaire se fait depuis la plateforme Linéad (<https://www.linead.fr>).

Les demandes d'abonnement ou réabonnement doivent obligatoirement être réalisées entre le 1er juin et le 31 juillet 2022. Après cette date, vous devrez vous rendre en Agence commerciale (située en gare routière à Dreux) pour acheter ou renouveler votre abonnement. Vous ne pourrez alors plus bénéficier de la réduction accordée par votre commune.

## Mutuelle Communale

Votre commune s'est associée avec un organisme de complémentaire santé pour vous donner la possibilité d'adhérer à une mutuelle dite « communale » dont les tarifs sont négociés.

Une première réunion d'information a été organisée le 22 juin pour permettre aux personnes intéressées de découvrir les modules et les options de mutuelle possibles.

Pendant, l'été le référent local AXA, Monsieur BARREAU rencontrera ces personnes pour étudier individuellement leurs besoins et faire un comparatif avec leur mutuelle actuelle.

Pour les habitants de la commune intéressés, et n'ayant pas répondu au questionnaire envoyé début juin par courrier, il est toujours possible de contacter la Mairie pour prendre connaissance de cette offre de complémentaire santé.

## Campagne de vaccination COVID-19

Comme vous le savez le gouvernement a annoncé le lancement d'une campagne de rappel vaccinal contre le Covid-19 pour les plus de 60 ans. Un délai de six mois devra s'être écoulé depuis la dernière injection pour la dose de rappel.

Dans ce cadre, les habitants de la commune qui souhaiteraient être inscrites sur la liste d'attente sont invités à prendre contact auprès du secrétariat de la Mairie ou Madame BRETAGNE (tel : 06.26.70.05.16). La vaccination se déroulera à la salle des fêtes par les infirmières de La Chaussée d'Ivry (vaccin : Pfizer).



## Les écoles du regroupement pédagogique Oulins-La Chaussée d'Ivry

L'année scolaire 2021-2022 s'achève. Les enfants ont bien travaillé et méritent de belles vacances d'été. Mais laissons la parole aux directrices des écoles .....

L'année scolaire se termine déjà.

Cette année, à Oulins, nous avons mené un certain nombre de projets en commençant par le Tour du Monde au travers d'albums, d'événements comme le nouvel an chinois et des activités artistiques. Nous avons participé à la semaine du goût, de la laïcité, des maths, des langues et de la maternelle. Nous avons été visiter le château d'Anet, nous nous sommes rendus au cinéma pour visionner de courts métrages et au Dianetum d'Anet pour danser avec des élèves d'autres écoles. Nous avons participé au prix des Incorruptibles, les élèves ont pu voter pour leur album préféré tel un vrai vote avec isoloir, urne et un bureau de vote constitué de Monsieur le Maire et de ses conseillers.

En décembre, les enfants ont assisté à un beau spectacle de Noël suivi d'un goûter et de la venue du père Noël avec ses cadeaux.

Pour clôturer l'année, les élèves de petite et moyenne sections de maternelle se sont rendus à Biotropica et les élèves de grande section et CP à France Miniature.

Enfin, un spectacle de danse a été présenté aux parents, suivi de la remise des prix dans chaque classe.

Beaucoup de projets mais aussi beaucoup de travail dans chacune des 5 classes de l'école. Bravo à tous les enfants pour le travail fourni cette année.

L'équipe enseignante de l'école Michel Brunel



L'année scolaire 2021-2022 a été une nouvelle fois particulière avec les changements de protocoles dû à la situation sanitaire.

Malgré ces contraintes, l'équipe enseignante a continué de mener divers projets : objets de Noël fabriqués par les élèves, spectacle sur le thème des contes et du loup, animation LEGO à la salle des fêtes, carnaval, chasse aux œufs, participation à la semaine des langues vivantes, animation autour de la calligraphie avec les archives départementales, intervention sur les gestes aux premiers secours, participation à la création de bonhommes recyclés dans le cadre du festival « bien dans mon jardin » aux Gâtines Rouges.

En cette fin d'année scolaire, toutes les classes de l'école se sont rendues le mardi 24 mai à France Miniature. Cela était la première sortie depuis deux ans : les élèves, les familles et l'équipe enseignante étaient contents de pouvoir réaliser cette journée ! Nous avons pu visiter tous les monuments de France en miniature, tout en répondant à un questionnaire. La journée s'est très bien passée !

La visite au collège reprend du service cette année pour les élèves de CM2. Ils ont visité le collège à travers un jeu de piste, une heure de cours avec un professeur et un temps d'échange avec des élèves de 6<sup>ème</sup>. Cette matinée a été suivie d'un déjeuner au self, ainsi que d'une intervention de l'infirmière scolaire sur place.

Durant cette année, l'école a bénéficié du projet relance, et toutes les classes ont pu être dotées de vidéoprojecteurs interactifs ainsi qu'une remise à niveau du réseau. Nous tenions à remercier la mairie et l'ensemble du personnel communal pour toute l'aide apportée durant cette année scolaire. Nous remercions également les parents et l'association des parents d'élèves sans qui les projets ne pourraient pas se réaliser.

L'équipe enseignante de l'école François Coolen

## *Nos manifestations*

### **Sortie au Zénith à Rouen pour le spectacle des Bodins**

Le 16 avril dernier, 35 personnes de la commune ont participé à la sortie au Zénith de Rouen pour assister au spectacle « grandeur Nature » des Bodin's. Au rendez-vous, chien, poules, coqs, lapins, âne, chèvres, cochons mais aussi, machines infernales, effets spéciaux, eau, feu, flammes, odeurs.... de quoi passer un excellent moment de rire et détente !



### **Repas du 1<sup>er</sup> mai**

Le repas du 1<sup>er</sup> mai s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur autour d'un barbecue, auquel ont participé 65 convives.

### **Cérémonie du 8 Mai**

La municipalité a profité de la cérémonie du 8 mai, pour inaugurer une nouvelle stèle, mettant à l'honneur les huit maires de la commune depuis 1921.

#### Piqûre de rappel :

Le monument d'origine se trouvait dans le cimetière et datait de 1920. Il avait été offert par Léon Moreau, conseiller général de l'époque. « Il avait subi l'usure des temps et il était très détérioré. La municipalité a décidé de redonner une seconde jeunesse à cet élément de notre patrimoine », a souligné le maire, Francis PECQUENARD. L'inauguration a eu lieu en présence du député, Olivier MARLEIX, Xavier LUQUET, le sous-préfet de Dreux, et d'Évelyne LEFEBVRE, conseillère départementale. « Ce type de manifestation constitue une piqûre de rappel pour notre jeunesse, » a souligné Xavier Luquet. Les sapeurs-pompiers, les militaires de l'association "78th Memory Group" et les habitants se sont associés à la cérémonie qui s'est poursuivie au monument aux morts, lequel date également d'une centaine d'années.



### **Nos seniors sur la scène**



Le dimanche 22 mai, un dizaine membre de l'ALEC du groupe de la Gym Sénior de La Chaussée d'Ivry ont participé au gala de danse à la Couture Boussey.

Une magnifique prestation où jeunes et moins jeunes ont pu se côtoyer, se découvrir et partager.

Un bel exemple de rencontre intergénérationnelle fort apprécié par nos « mamies » de la Gym seniors !

La saison de Gym Sénior s'est clôturée par un déjeuner organisé par l'ALEC.

Si vous aussi, vous souhaitez découvrir la gym sénior ou toute autre activités proposées par l'ALEC, n'hésitez pas, les inscriptions sont ouvertes pour l'année prochaine, tous les renseignements sont disponibles en mairie ou sur le profil Facebook **Association ALEC**.

Reprise des cours le 12 septembre 2022.

### **Festival des possibles : « Bien dans Mon Jardin »**

Le dimanche 5 juin, le Festival "Bien dans Mon jardin !" s'est déroulé aux Gâtines Rouges, En dépit d'une météo capricieuse, plus de 750 visiteurs sont venus découvrir les artistes, artisans, producteurs, praticiens ou associations locales qui œuvrent sur le territoire dans une démarche écoresponsable, solidaire ou alternative.

Sur le chemin menant du parking à l'entrée du site, les visiteurs ont pu admirer les bonhommes recyclés sur le thème « le recyclage au service de l'art », créés par les écoles d'Oulins, de la Chaussée d'Ivry et de Notre-Dame d'Anet.

Un grand merci aux enseignants et aux élèves qui se sont prêtés au jeu en réalisant de superbes œuvres.



## *Prochaines manifestations*

### **14 juillet**

En ce début d'été, la commission animation, vous propose son habituel repas républicain le jeudi 14 juillet à 12h00.

Au programme de cette journée : un buffet champêtre ainsi qu'une animation assurée par notre très cher animateur, le fort apprécié : Stéphane CLERET !

Comme à l'accoutume ce repas est offert par la municipalité aux Chausséens et Chausséennes.

### **La journée campagne propre**

Le 1<sup>er</sup> octobre 2022, nous vous proposerons en partenariat avec l'association Val Eure Verte, une matinée de ramassage des déchets sur notre commune. Pour les personnes qui ne connaissent pas encore le principe :

L'idée étant de se balader sur la commune en petits groupes et de ramasser ensemble les déchets.

Cette activité encadrée sera ouverte aux petits, aux grands, aux familles avec comme mot d'ordre « convivialité et partage ». L'information vous sera communiquée par flyers, affiches ainsi que via l'application Panneau Pocket.



# Soyons éco-responsable

Depuis le 29 juillet dernier, nous vivons à crédit sur les ressources naturelles de la planète. En effet, nous avons épuisé toutes les ressources que la nature peut renouveler en une année ! En vacances comme à la maison, il est donc important d'adopter des petits gestes simples et écologiques pour réduire notre consommation d'énergie et préserver notre belle planète

Voici quelques gestes écologiques que vous pouvez adopter pendant vos vacances

## ❖ Choisir des cosmétiques écoresponsables

Pour commencer, faites-vous une trousse de toilette zéro déchet et écologique. Pour cela, on opte pour des cosmétiques solides et biodégradables dont la composition ne nuit pas à la planète ;

## ❖ Adopter une crème solaire minérale

La crème solaire naturelle et végétalienne ne nuit pas aux récifs coralliens qui sont très menacés à cause de toutes les protections chimiques rejetées dans l'océan. Elle est biodégradable et écologique ;

## ❖ Equipez-vous d'une bouteille d'eau en acier inoxydable

La gourde en inox est géniale car elle ne pèse pas lourd et garde votre eau fraîche. Si vous êtes réticent à boire l'eau du robinet, vous pouvez l'essorer en utilisant du charbon de bois qui la purifiera et l'assainira ;

## ❖ Apport un cendrier de poche

Pour les fumeurs, il est indispensable de prévoir un cendrier de poche pour éviter d'avoir à se débarrasser des mégots sur la plage ou à la montagne ;

## ❖ Explorer la région en vélo

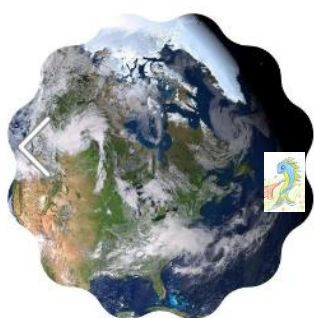
Une fois arrivé dans votre destination de rêve, pourquoi ne pas explorer la région à vélo ? En plus d'être agréable et convivial, cela vous permettra de découvrir la région de manière ludique et sportive.

La marche est également un excellent moyen de se rendre à la mer ou au point de vue que vous souhaitez ;

## ❖ Consommer local

C'est les vacances, tous les petits plaisirs sont permis ! On aime aller au restaurant et rapporter des souvenirs à nos proches. Le meilleur dans ces circonstances ? Consommer local et faire travailler les petits commerçants. On goûte les spécialités de la région et on évite les restaurants pièges à touristes dont les produits sont de mauvaise qualité, issus de la grande industrie.

## 13 CONSEILS POUR PROTÉGER LA NATURE



1. Économiser l'eau
2. Douche au lieu d'un bain
3. Éteignez les lumières
4. Favorisez les énergies renouvelables
5. Réduire, recycler et réutiliser
6. Consommer de manière responsable
7. Favorisez les transports publics
8. Misez sur le tourisme durable
9. Participer aux actions collectives, comme le ramassage de déchets
10. Ne provoquer pas d'incendies avec vos mégots
11. Ne pas altérer les écosystèmes
12. Respecter la flore et n'arrachant pas de plantes
13. Ne maltraitez pas les animaux
- 14.

# Quelques rappels pour passer un bel été sur la commune

## C'est l'été profitons de sortir, recevoir, jardiner mais en respectant certaines règles de vie collectives !

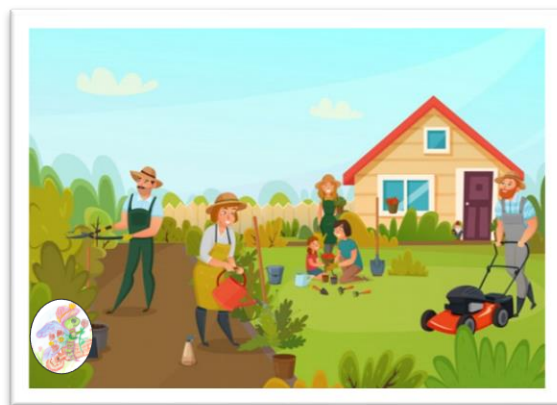
Nous avons constaté à de nombreuses reprises des troubles de voisinage liés au bruit. Le bruit provoque une gêne et un stress qui perturbent l'organisme, humain et animal. Chez l'homme, cela peut entraîner des problèmes d'irritabilité, d'insomnie et de dépression. Quant aux animaux, ils ont tendance à fuir, s'ils le peuvent, les zones bruyantes. Quand le niveau sonore est trop élevé, le bruit peut provoquer des dommages physiologiques avec une perte temporaire, voire permanente, de l'audition.



Pour rappel, à partir de 22h00 le bruit doit être limité sous peine d'être considéré comme du tapage nocturne. Le tapage nocturne est puni en vertu de l'article R623-2 du code pénal, par une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros. De même, les propriétaires d'animaux, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de dispositifs dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Enfin rappelons, que les bruits de voisinage tels que « les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques » ne peuvent être utilisés que comme suit :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



## Plantation des arbres et des haies

Avoir un jardin avec des arbres, a fortiori en zone urbaine, est un plaisir et un privilège. Mais avec ce privilège incombent un certain nombre de devoirs.

La **réglementation locale et nationale** encadre parfois assez strictement tout ce qui est relatif à l'**élagage des arbres et arbustes**.

Si vous avez toute liberté de profiter de votre jardin et de l'aménager comme bon vous semble (plus ou moins), vous avez en revanche l'**obligation d'élaguer** pour que vos **arbres ne soient pas source de nuisance**.

En cas d'accident (branche qui tomberait sur une construction du voisin ou sur un passant sur la voie publique), vous êtes responsable de la **taille de haie mitoyenne de votre côté**.

On ne peut pas planter n'importe quel type d'arbre n'importe où C, vous devez respecter la **limite de propriété** et les **distances de plantation** minimales à respecter.

- **Les végétaux <2 mètres** doivent être plantés à un **minimum de 50 cm des limites de propriété**
- **Les végétaux >2 mètres** doivent être plantés à un **minimum de 2 mètres des limites de propriété**
- **Si la séparation entre voisins est matérialisée par un mur mitoyen** ou un mur vous appartenant, **aucune distance minimale n'est requise**.

## **Dernier rappel**

Les plantations qui se trouvent en limite de voirie doivent être entretenues régulièrement, en effet l'empiètement peut créer un danger pour la sécurité routière et ne garantit pas la sûreté et la commodité des piétons

## Boîte aux lettres



Recevoir du courrier c'est bien. Recevoir son propre courrier et non celui d'un autre c'est mieux. Pour se faire le plus simple est d'afficher clairement son nom sur sa boîte aux lettres, ainsi que son numéro de rue.

## Recommandation en cas de forte chaleur

La canicule est susceptible d'entraîner des répercussions graves sur la santé, en particulier chez les nourrissons et les personnes âgées, plus exposées aux risques de déshydratation et de coups de chaleurs. Pour limiter les risques, suivez ces conseils pratiques :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif. Munissez-vous toujours d'une bouteille d'eau lors de vos déplacements. Proposez régulièrement, même en l'absence de demande, des boissons fraîches aux jeunes enfants et aux personnes âgées en plus de leur régime alimentaire normal. Si besoin aidez-les à boire ;
- Ra fraîchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avant-bras) plusieurs fois par jour ;
- Évitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...);
- Évitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir) ;
- Ne laissez jamais, même quelques instants, des enfants ou des personnes fragiles seuls dans une voiture ou dans un espace mal ventilé ;
- Poursuivez vos traitements en cours et consultez impérativement un médecin si une gêne respiratoire inhabituelle apparaît.



## Nos amis les animaux

### Ne les abandonnez pas !

Il est nécessaire de prendre soin de votre animal de compagnie et de ne pas l'abandonner, notamment durant la période estivale. En cas d'abandon d'un chien, par exemple, la collectivité se trouve dans l'obligation de faire appel à l'association LUCKYDOG, société privée agréée pour l'enlèvement des chiens. La loi assimile l'abandon d'un animal domestique à un acte de cruauté passible de deux ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende (article 521-1 du code pénal). Si vous ne pouvez emmener votre animal sur votre lieu de vacances, sachez que des pensions pour animaux existent près de chez vous (liste disponible auprès du cabinet vétérinaire de notre commune). De plus, nous constatons depuis 2 ou 3 ans que la population des chats errants augmente de façon exponentielle sur notre commune. Afin de pouvoir réfléchir à un moyen de réguler cette population nous vous demandons de bien vouloir signaler en mairie, les chats sans propriétaire qui sont installés dans votre quartier.



**JOURNÉE MONDIALE CONTRE  
L'ABANDON DES ANIMAUX  
DE COMPAGNIE**

### Déclaration des chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie

Le propriétaire ou le détenteur d'un chien inscrit sur la liste des chiens de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégories (Staffordshire, Mastiff, Tosa, Rottweiler...), susceptibles d'être dangereux, doit remplir un dossier de déclaration à la mairie. Après contrôle des pièces administratives, la mairie délivre un permis de détention.

### Divagation des chiens interdite

Le chien doit être constamment tenu en laisse dès qu'il circule sur la voie publique. Il doit être muselé s'il appartient aux 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie, ou en cas de comportement agressif ou mordeur. Un chien qui divague hors de portée de vue ou d'ouïe de son maître constitue un danger potentiel. Il peut provoquer un accident matériel ou corporel ou s'attaquer à des personnes ou à des animaux.

### Déjections canines

Par mesure d'hygiène, les déjections canines sont interdites sur la voie publique, les trottoirs, les caniveaux, les espaces verts et de jeux pour enfants publics. Les personnes accompagnées d'un chien doivent donc ramasser les déjections canines. Des sacs destinés à cet effet sont disponibles dans le distributeur situé place de la mairie. En cas de non-ramassage, les infractions constatées et verbalisées sont passibles d'amendes de seconde classe (35 €).

# Le coin des enfants

## Résultat du concours Comment voit-on que la nature « se réveille » ?

Dans le dernier flash info, Lili et Fil ont proposé aux enfants d'observer et d'expliquer comment se réveille la nature au printemps.

Bravo à Océane SANDELYS et Mélyna MACEIRA FERNANDES les deux gagnantes de ce concours. Elles sont invitées à se rendre en Mairie (aux heures d'ouvertures) pour recevoir un petit cadeau.



## Nouveau défi pour l'été

Bonjour les enfants, comme l'année passée, Lili et moi, nous vous proposons de nous faire partager vos vacances ! Je te rappelle la règle : c'est tout simple, avant de partir mets dans ta valise la dernière page de ce bulletin (c'est une photo trop belle de Lili et de moi)

Sur ton lieu de vacances prends une photo de toi ou du paysage avec nous et quand tu peux, tu nous l'envoie en mairie à l'adresse mail suivante : [mairie@la-chaussee-ivry.fr](mailto:mairie@la-chaussee-ivry.fr), Lili et moi sélectionnerons les 4 photos les plus sympathiques et nous les ferons publier dans le prochain flash infos, avec l'accord de tes parents.

Bonnes vacances  
Fil, le poisson



Retrouvez Fil et Lili  
cachés dans les différentes  
pages du bulletin.

Fil le poisson apparaît 2 fois,  
Lili la libellule 2 fois,  
Fil le poisson et Lili la libellule ensemble 2 fois